COURS

Défendre le cadre démocratique : sécurité et défense nationale

4e

Programme d'enseignement moral et civique — arrêté du 29 mai 2024, BO n°24 du 13 juin 2024

Relue le 14 novembre 2026

Attentats, cyberattaques, campagnes de désinformation venues de l'étranger : la démocratie a besoin d'être protégée. Assurer la sécurité des citoyens et défendre le pays sans sacrifier les libertés, c'est l'équilibre que recherche la République.

1 Sécurité et libertés

DÉFINITION

Droit d'être protégé contre l'arbitraire et les atteintes à sa personne, inscrit parmi les droits naturels de l'homme (DDHC, article 2).

RÈGLE

La **sécurité intérieure** relève de la police et de la gendarmerie. Le **plan Vigipirate** (créé en 1978) organise la vigilance face au terrorisme. Les mesures de sécurité doivent rester proportionnées et contrôlées par le juge.

2 La défense nationale

DÉFINITION

Ensemble des moyens qui protègent le territoire, la population et les intérêts du pays contre les menaces extérieures.

RÈGLE

Le **président de la République est le chef des armées** (article 15 de la Constitution). Les armées (Terre, Marine, Air et Espace) interviennent sur le territoire et à l'étranger ; la France dispose de la **dissuasion nucléaire**. Elle agit aussi avec ses alliés (OTAN, Union européenne) et dans des missions de l'ONU.

3 Les nouvelles menaces et les citoyens

RÈGLE

Cyberattaques et **ingérences numériques étrangères** : le service **VIGINUM** (2021) détecte les manipulations de l'information venues de l'étranger. Les citoyens participent à la défense : **recensement** à 16 ans, **Journée défense et citoyenneté**, réserve, engagement volontaire.

EXEMPLE

Une campagne de faux comptes diffuse de fausses informations avant une élection. Pourquoi est-ce une menace ?

1. Elle cherche à tromper les électeurs.
2. Elle vient parfois d'un État étranger qui veut influencer le vote.
3. Elle atteint la sincérité du scrutin, donc la démocratie.

Les ingérences numériques étrangères menacent la libre formation de l'opinion : VIGINUM est chargé de les repérer.

LE PIÈGE QUI COÛTE LE PLUS DE POINTS

Opposer totalement sécurité et liberté. — La sûreté est elle-même un droit ; la sécurité protège l'exercice des libertés, à condition d'être proportionnée.

Le réflexe : Chercher l'équilibre et le contrôle du juge.

ANALYSER UNE MESURE DE SÉCURITÉ

1. Identifier la menace visée.
2. Identifier l'acteur (police, armée, VIGINUM).
3. Mesurer l'atteinte aux libertés.
4. Vérifier le contrôle (juge, Parlement).

À VÉRIFIER

- Ai-je défini les notions ?
- Ai-je cité le texte de référence ?
- Ai-je donné un exemple concret ?
- Ai-je justifié mon avis ?

À RETENIR

- **Sûreté** (DDHC art. 2) ; sécurité intérieure ; **Vigipirate** ; proportionnalité.
- **Défense nationale** : président chef des armées (art. 15), armées, dissuasion, alliés.
- Menaces nouvelles : cyberattaques, ingérences (**VIGINUM**) ; recensement, JDC, réserve.